

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlements n° 549-2020

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de ce qui suit :

**QUE** le règlement portant le n° 549-2020 a été adopté par le Conseil municipal à la séance extraordinaire du 2 novembre 2020, modifiant le règlement P.I.I.A. n° 445-2010 afin d'apporter des précisions sur la hauteur des bâtiments principaux, d'abroger la gestion des bâtiments accessoires et d'ajouter des dispositions concernant les démolitions.

**QUE** ledit règlement n° 549-2020 est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [sainteannedesorel.ca/avis publics](http://sainteannedesorel.ca/avis_publics).

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement n° 549-2020 a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 25 novembre 2020.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 30<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier